

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
1 – Composition Le championnat est composé	1 poule de 8 équipes ou 2 poule de 6 équipes (Défini après les journées de brassage)	Poule(s) de 6 ou 8 équipes répartition géographique (Défini après les journées de brassage)	Rencontres simple
	Des associations sportives ayant réglé leurs cotisations dans les délais prévus et régulièrement qualifiées pour cette compétition.		
2 – Associations sportives qualifiées	Équipes : - ayant participé aux journées de brassage - versées après le brassage ligue - ou repêchées par la commission technique	Équipes : - ayant participé aux journées de brassage - versées après le brassage ligue - ou repêchées par la commission technique	Engagement possible toute l'année sportive sous réserve de place disponible
3 – Qualification	<ul style="list-style-type: none"> - U15M, U14M - U13M, U12M (certificat médical du médecin de famille). - U11M INTERDIT 		
4 – Ballon	TAILLE 7		
5 – Hauteur de panneau	3m05		
6 – Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,75 m		
7 – Obligations sportives	Toutes les défenses de zone demi-terrain sont déconseillées Jeu rapide en zone arrière¹ Pas de changement sur violation en zone arrière Chaque équipe engagée en championnat a obligation de participer aux journées de 3c3		
8 – Temps de jeu	4 périodes de 10 minutes décomptées 2 temps morts en 1ère mi-temps / 3 temps morts en 2ème mi-temps Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps Mi-temps : 10 min		Mêmes durées que pour les niveaux 1 et 2 (*) Les entraîneurs peuvent s'entendre pour adapter les formes et les durées.
9 – Prolongations	En cas d'égalité, autant de prolongation de 5 minutes que nécessaire		
10 – Horaires des rencontres	Dimanche 13H00	Dimanche 13H00	Dimanche 13H00
11 – Système de l'épreuve	Championnat en rencontre en 5 contre 5		Rencontre en 5 contre 5 (ou 4c4 (*))

¹ En cas de manquement constaté à ces obligations, l'entraîneur devra demander à l'arbitre de consigner les faits dans les réserves et de communiquer toutes vidéos à la Commission Technique du CD34.

ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Les associations sportives disputent des rencontres aller / retour pour les phases de championnat. Les niveaux de participation sont définis en début de saison lors des journées de brassage. En fonction des résultats du brassage, il peut y avoir plusieurs poules.		Rencontres simples → 1 rencontre par mois Les résultats devront être remontées à la CS pour les ajustements de niveaux pour les rencontres suivantes Possibilité de basculer sur un championnat
12 – Chronomètre des tirs	GESTION PAR LES ARBITRES DE LA RENCONTRE		
13 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-Marque V2 est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel et une liaison internet. Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».		A la discrétion des clubs (feuille papier dûment rempli ou utilisation e-marque). Les feuilles et résultats devront obligatoirement être remontés au comité dans les 72h.
14 – Classement	Se reporter aux textes référents des « Règlements Sportifs Généraux ».		Aucun classement
	<p>Le classement de niveau est dépendant du nombre de poules. S'il y a 2 poules, le titre est disputé sur 1 seul match entre les 2 premiers de poule sur terrain neutre (finale de championnat Niv1). Le classement de chacune des phases est arrêté à la date butoir de la phase. Les rencontres non jouées à cette date seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si raison impérieuse (règle des joueurs majeurs Covid-19, intempérie, indisponibilité de salle²), les rencontres ne seront comptabilisées (classement par ratio) - Sinon, la CS34 statuera sur le résultat des rencontres : non comptabilisées, perdues par forfait ... <p>En absence de phase finale, l'attribution des titres sera déterminée par le dernier classement général valide (50% des matchs).</p>		
	Le classement de niveau est dépendant du nombre de poules. - 1 poule : le champion est l'équipe la mieux classée à la fin du championnat. - 2 poules : le titre est disputé au meilleur des 3 matchs : 1ier match chez le moins bien classé puis les 2 autres chez le mieux classé au classement général interpoule de FBI	Le classement de niveau est dépendant du nombre de poules. L'ordre du classement général interpoule de FBI entre les 1 ^{iers} de poule déterminent l'ordre des rencontres . S'il y a : - 2 poules : le titre est disputé sur 1 seul match sur terrain de l'équipe la mieux classée. - 3 poules : le titre est disputé sur 2 matchs : - 2 ^{ième} vs 3 ^{ième} - puis 1 ^{er} vs vainqueur	
15 – Sanction en cas de forfait général	Une association sportive ayant déclaré forfait général ou étant déclarée forfait général est mise hors championnat.		Aucune
16 – Statut des Techniciens			
17 - Arbitre	Désignation (si disponible, sinon arbitres clubs)	Arbitres clubs	
18 – Caisse de péréquation	Se reporter au texte « Caisse de péréquation » de la saison en cours		
19 – Salle	Classement : H1		
20 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DÉPARTEMENTAL.		

² En cas d'indisponibilité de salle, la rencontre devra être reprogrammée avant la date prévue initialement au calendrier. Les cas exceptionnels seront traités par la CS de l'Hérault.



ARTICLES	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3		
21 – Type de licences autorisées	U15M		U15M		
	Nombre de joueurs autorisés :	10 maximum		10 maximum	
	Type de licences autorisées : (Nombre maximum)	Licence 1C, 2C, OCT ou AST	5	Licence 0C, 1C, 2C, OCT ou AST	Sans limite
		Licence 0C	Sans limite	AS HN, 0L, 1L, 2L, 0, 1, 2, E0, E1, E2	0
		AS HN, 0L, 1L, 2L, 0, 1, 2, E0, E1, E2	0	Blanc : Sans limite	
	Couleurs de licence autorisées	Blanc : Sans limite		Blanc : Sans limite	
	Règle complémentaire pour les inter-équipes (IE) ou entente dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club porteur	3 minimum	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club porteur	3 minimum
Règle supplémentaire pour les Ententes (Ent) dans le cadre des CTC	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	3 minimum	Nombre minimal de joueurs titulaires d'une licence dans le club-porteur	3 minimum	

